



Luxembourg, le 04 novembre 2019

Concerne : Commune de **Mondercange**
Projet de Plans d'Aménagement Particulier « quartiers existants » (PAP QE)

Réf. : insa-c1-73-6-2019

(à rappeler dans toute correspondance svp)

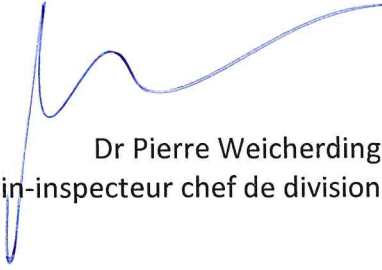
Retransmis au bureau d'études Zeyen Baumann avec l'information que l'ensemble de ces dossiers ne donne pas lieu à objection du point de vue sanitaire et avec les remarques suivantes :

- concernant l'implantation des constructions par rapport aux lignes à haute et moyenne tension, je tiens à formuler toutes mes réserves, surtout pour les distances proposées par rapport aux lignes de 100KV et plus. L'état actuel des connaissances scientifiques dans ce domaine ne permet pas d'exclure tout effet néfaste sur la santé humaine ;

-concernant le concept de mise en valeur des paysages et des espaces verts intra-urbains il faut particulièrement veiller :

- à ce que des plantes, haies et arbustes à planter ne soient pas dangereux pour la santé en cas de contact ou d'ingestion de parties de plantes ou de fruits par des personnes, surtout des enfants ;

-que la plantation de chênes est à éviter à l'intérieur des agglomérations et à proximité des chemins de passages de personnes vu un danger potentiel par la colonisation par la processionnaire du chêne.



Dr Pierre Weicherding
médecin-inspecteur chef de division

AS

Bereldange, le 14 octobre 2019

Ministère de la Santé
Division de l'Inspection Sanitaire
a.m. Monsieur Pierre Weicherding
20, rue de Bitbourg
L - 1273 Luxembourg/Hamm

Concerne: Projet de Plans d'Aménagement Particulier « quartiers existants » (PAP QE)

N° Réf : Mondercange - PAP QE Projet

Monsieur,

Pour compte de notre client, l'Administration communale de **Mondercange**, nous avons l'honneur de vous soumettre pour avis le PAP QE - Projet.

Le projet dossier comprend :

Classeur : PAP QE - partie écrite et partie graphique

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations


Lex Faber
urbaniste-aménageur
associé-gérant